

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :
16 février 2023

Date d'affichage :
16 février 2023

Objet
N° 04/2023

demande de subvention
auprès du Département
pour la création d'un
parking
au titre du CDAS 2023.

De la commune de DROISY

Séance du 20 février 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY

Pouvoirs donnés: Pierre-Alain REY à Nicolas FORESTIER

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré des contrats départementaux d'avenir et de solidarité afin de financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités.

M. le Maire rappelle également l'avant projet concernant l'acquisition du terrain foncier sur la parcelle A 1294, concernée par un emplacement réservé n°44 sur le PLUI de la commune et de la parcelle A 1826 ainsi que des travaux d'aménagement du futur parking pour une dépense HT de 107 717.00 €

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit:

Investissement HT	107 717,00 €
Subvention CDAS	43 087,00 €
Subvention DETR/DSIL	43 087,00 €
Autofinancement communal	21 543,00 €

Il propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des

SLOW

membres présents:

- **ADOpte** l'opération de création d'un parking et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 21 février 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le : 21/02/2023	Fait à Droisy le : 21/02/2023
Et de sa publication le : 21/02/2023	Le maire, Jean-Paul FORESTIER